

Les échos du Conseil de Faculté

En formation restreinte, le CF a approuvé à l'unanimité des votants les candidatures du Pr Lukas Rass-Masson à la direction de l'Ecole européenne de droit pour un second mandat de 3 ans et celle du Pr Didier Krajewski à la codirection de la mention Master droit notarial, aux côtés du Pr Marc Nicod.

En formation plénière, plusieurs questions importantes ont été abordées :

Le Pr Joël Andriantsimbazovina a présenté **le rapport d'activités de l'Ecole doctorale Droit et Science politique**, qui avait déjà fait l'objet d'une présentation à la commission Recherche. L'accent a été mis sur plusieurs points : renforcement de la formation des doctorants, de manière ouverte, compte tenu des débouchés professionnels, valorisation du doctorat en droit, maintien du nombre de contrats doctoraux pour les juristes, comités de suivi des doctorants, délivrance du doctorat en droit par notre Université.

La Vice-Présidente de la CFVU, le Pr Chantal Soulé-Dupuy, ainsi que le chargé de mission, le Pr Christophe Bisières sont venus présenter **le projet d'hybridation des enseignements** qui est souhaité par l'établissement. Il faut rappeler que les juristes aiment enseigner et sont très attachés aux modalités traditionnelles de leur enseignement. Notre Faculté considère que, dans tous les cas, la liberté pédagogique doit être la règle d'or, ce que personne ne conteste. Il en résulte que nous envisageons l'hybridation comme un enrichissement possible et non comme une substitution aux pratiques usuelles, sur la base du volontariat et dans la suite des innovations pédagogiques déjà pratiquées en M1 par certains collègues. Elle nous paraît donc envisageable au niveau Master et aux petits effectifs. Pour les gros effectifs de Licence, elle sera expérimentée avec les bibliographies actives et les compétences informationnelles (projet Flexi-CI).

En ce qui concerne les modalités de la rentrée (6 septembre), nous nous orientons, pour la Licence et M1 vers une rentrée avec jauge de 50%, (CM et TD), en bi-modal, puis retour au présentiel lorsque les conditions sanitaires le permettront et des examens en présentiel.

Le Pr Lukas Rass-Masson est venu présenter **le projet de création d'une Ecole de droit** (article 713-9 du Code de l'Education) qui prendrait la suite de notre Faculté. Il s'agit d'un projet très ambitieux qui donnerait aux juristes, à l'instar des économistes (TSE) et des gestionnaires (TSM) une beaucoup plus grande visibilité. Pour mener à bien ce chantier de très grande envergure, je mets en place un Comité stratégique et je présenterai régulièrement les résultats de la réflexion aux membres du conseil de Faculté, et plus largement, aux collègues. Plusieurs groupes de travail seront lancés, (formation -recherche-partenariats), en y associant toutes les parties prenantes de notre Faculté.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique